



INSTITUT FRANÇAIS DE SHIATSU

et de Psychologie Corporelle Appliquée.

Merci de photocopier ce bordereau au nombre d'exemplaires voulus et de nous le faire parvenir accompagné du règlement.

BORDEREAU D'INSCRIPTION

Attention! Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception de ce bordereau rempli, daté, signé et accompagné du règlement.

MODULE DE
Indiquez ici le nom du module

Date de la session choisie:
Indiquez ici la date du module

1/ Lieu: 106 rue Monge 75005 PARIS tél.: 01.45.87.83.17.

2/ Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse e-mail.....

Tél. personnel / portable: Tél. bureau :

Profession :

Date et lieu de naissance : N° adhérent:

je souhaite faire partie des « stagiaires pratiquants » en Shiatsu et / ou en Réflexologie Plantaire

je ne le souhaite pas

3/ Avez-vous une pathologie ou un traitement médical particulier à nous signaler ?

.....

4/ Prix du module de formation: (cf documentation fournie) + Frais de dossier et d'inscription : 65,00 €

Je joins un chèque du montant total du module (voir tarif) + 65,00 € de frais de dossier (si non adhérent ou non à jour à la date de la formation) à l'ordre de l'Institut Français de Shiatsu.

Ce chèque sera présenté le premier jour du module suivi.

Pour toute inscription à un module de formation.

a/ Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Institut Français de Shiatsu.

b/ Je déclare sur l'honneur, ne pas être enceinte, ne pas être atteint(e) d'un cancer, ne pas être atteint(e) d'une phlébite.

c/ Je déclare être en capacité de travailler au sol, allongé, à genou et/ou assis pour participer à un module de pratique.

d/ Je déclare avoir lu et accepté les conditions indiquées au verso (annulation et de report, évaluation des besoins, etc.). **Attention cette inscription vous engage, ce n'est pas une simple réservation de place.**

Date et signature obligatoires pour valider votre inscription:



L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session dans le cas où toutes les conditions (nombre de participants, organisation du lieu, etc.) ne seraient pas réunies. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

106 rue Monge 75005 PARIS tél: 01.45.87.83.17.

S.A.R.L. au capital de 7.622 €. R.C.S Paris B. 433.989.787. Code N.A.F. 8559 A - N° SIRET 433.989.787.00018.

5/ A compter de la date de signature du présent bordereau, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'Institut par lettre recommandée avec accusé de réception.

6/ Si vous souhaitez faire prendre en charge votre participation par votre entreprise ou un organisme de formation permanente, dans le cadre de la formation professionnelle, merci de vous renseigner auprès de votre financeur potentiel, après avoir consulté les informations indiquées en page d'accueil de notre site www.shiatsu-institut.fr, icône « Démarches préalables à un financement de formation ».

7/ Evaluation des besoins;

Vous souhaitez apprendre une technique corporelle :

- En vue d'un complément d'offre à votre pratique actuelle ? Oui Non

- En vue d'une reconversion ? Oui Non

- Par intérêt personnel ? Oui Non

Avez-vous besoin d'une adaptabilité particulière? Non Oui (précisez)

8/ Règle de confidentialité :

L'Institut s'engage sur une confidentialité totale que chacun est en droit d'attendre. C'est pourquoi il est bien entendu que les renseignements inscrits sur le présent dossier, restent à la disposition exclusive du participant. Ils ne sont en aucun cas communiqués à qui que ce soit et notre fichier est entièrement soumis aux règles de la loi « Informatique et libertés ».

Case « Stagiaires pratiquants » : Tout stagiaire qui le souhaite, peut développer sa pratique lors des intersessions, soit en participant aux soirées prévues à cet effet, soit en partageant sa pratique avec d'autres stagiaires proches de son domicile, faisant partie des « stagiaires pratiquants ». Il suffit de le préciser en cochant la case prévue au recto de ce document (nb : les seules coordonnées transmises sont un n° de téléphone ou une adresse mail).

9/ Modalités de dédit ou d'interruption de formation :

Un empêchement est toujours possible qui vous interdit de participer à la formation à la date prévue. Si vous ne pouvez y assister, annulez votre réservation dans **les délais requis**. Vous éviterez ainsi des frais et permettrez de libérer une place au bénéfice d'une personne en liste d'attente.

ATTENTION : tout report ou annulation doit obligatoirement être fait par écrit.

- ***Si vous annulez ou si vous reportez la date d'un module de formation :***

➤ Jusqu'à 30 jours francs précédant la formation : Un dédommagement nous reste acquis à hauteur de 30 € pour frais d'inscription et d'ouverture de dossier. Ces frais ne sont pas récupérables sur une inscription ultérieure.

➤ De 30 à 10 jours précédant la formation : Un dédommagement nous reste acquis à hauteur de 50 %.(avec un minimum de 100€).

➤ Dans les 10 jours précédant la formation : Un dédommagement à hauteur du montant de la formation nous reste acquis intégralement.

NB : *Il est bien entendu que pour toute annulation ou report dû à un cas de force majeure justifié (maladie, accident, deuil, etc.), le montant de la formation sera intégralement remboursé, sauf 100 € de frais de dossier.*

En cas d'empêchement pour raisons médicales, le certificat médical doit spécifier l'incapacité à suivre la formation. Pour toute inscription ultérieure, un certificat médical attestant la pleine capacité du stagiaire sera nécessaire pour valider l'inscription.

-**Cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de formation :**

Tout module de formation commencé et abandonné en cours, **du fait du stagiaire**, quel que soit la date de cessation ou de l'abandon et quel qu'en soit le motif, est intégralement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement. Cependant en cas d'absence justifiée par des raisons médicales ou en cas de force majeure, les sessions de formation n'ayant pu être suivies, pourront être reportées (dans la limite des places disponibles et à condition d'être à jour d'adhésion.)